



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2020

Section Fonctionnement Chapitre 011

Dépenses

Les dépenses de fonctionnements 2020 sont ajustées en fonction des dépenses réalisées en 2019. Il a notamment été pris en compte l'augmentation des dépenses énergétiques (article 6061) qui ont fortement progressé en 2019 passant de 300 000€ estimée à 600 000€ réalisé. Il faut de plus prendre en compte les deux factures EDF datant du 16 décembre 2019 pour 38 688€ ht pour mise en eau anticipé et prolongé au titre de la saison d'irrigation 2019 soit à mettre à l'article 6061 la somme de 640 000€.

Les articles qui nécessitent une justification du montant sont les suivants :

Article 60632 « fournitures de petits équipements » prévu 130 000€

- > Compteur à passage intégral pour bornes 40 Unité à 400,00 € HT soit 16 000€
- > Acquisition fournitures hydrauliques, pièces spéciales 40 000€
- > Achat de vannes, et fournitures diverses chez Christaud, Andrety, Rougon etc...

Article 615232 « Entretien réparations réseaux » prévu 130 000€

- > Curage du Canal du Moulin à la Saulce 17 000€
- > Curage et débroussaillage de la rigole des Chênes 5 500€
- > Maintenance sur pompe 25 000€
- > Pose de vannes d'isolement de station et du canal EDF

Les vannes sont déjà acquises. Il s'agit des travaux de pose de ces vannes pour lesquelles le marché de travaux a été passé avec l'entreprise SOPEI pour 6000€

- Y Mise en place de la protection cathodique du réseau en acier depuis le poste de soutirage de la station de Garduelle. Les travaux sont estimés à 17.000,00 F FIT
- > Mise en place de la protection cathodique du réseau des Empeygnées. Les travaux ont été attribués à l'entreprise POLDER pour 6 500,00 F HT
- Y Regard de sectionnement de la station de pompage de Mison. Montant attribué à l'entreprise POLDER pour 9 000,00 F HT
- Y Réparation casses et fuites année 2019 environ 18 000€
- Y Maintenance électrique (démarreurs, etc.) station de Mison et secours à prévoir 12 000€
- Y Travaux de canalisation secteur Mison amiente ciment à prévoir minimum 50 000€

Article 6156 « Maintenance » prévu 17 000€

Il s'agit de prendre en compte la maintenance la détection et la télésurveillance des stations de pompage (Dessaut), réparation des moteurs, travaux de soudure

Article 622 « Rémunérations intermédiaires et honoraire » Prévu 90 000€

- > Frais avocat barrage des poux 6 000€
- > Frais avocat contestation EDF titre 2019 3 500€
- Y Frais avocat contestation EDF titre 2015 2 dossiers 6 000€

- > Frais avocat ouvertures vannes printemps 2019 4 000€
- > Rémunération expert barrage des poux 50 000€
- > Dossier LEMORE, affaire Million, Affaire SEE, dossier Isnard,

Article 6288 « Autre services extérieurs » prévu 190 000€

Il s'agit de prendre en compte la redevance à devoir à FASA du Canal de Gap. Pour 2020, il s'agira de prendre notamment la rémunération de la personne en charge du SIG et de l'établissement des servitudes pour 80% de sa rémunération et charges (sur agenda) ainsi que la part de l'ingénieur (sur agenda) à hauteur de 80% de sa rémunération

Article 637 «Autres impôts et taxes » Prévu 100 000€

Il s'agit de l'Agence de l'Eau qui sera payé en 2020 sur les bases de consommations 2019

Section Fonctionnement Chapitre 012

Dépenses

Article 6411 « personnels titulaires » prévu 132 000€

Légère augmentation de la rémunération pour prendre en compte la répartition des primes de fonction du Directeur, Pas d'embauche ni départ envisagée.

Article 6413 « personnels non titulaires » prévu 10 000€

Cette ligne prévoit en 2020 la rémunération du Président, il est prévu l'embauche d'un rédacteur pour 1 mois /2 dans le cadre du rétablissement parcellaire au droit du Canal EDF

Article 6450 « Charges de sécurité sociales » prévu 150 000€

Cette ligne est ajustée en prenant en compte les charges de 2020 ainsi que le 4° trimestre 2019 qui devrait être payée vers le 15 février 2020.

Section Fonctionnement

Recettes

Article 7788 « Produits exceptionnels divers » prévu 320 000€

Il est prévu une recette provenant du remboursement des 4 000 000Kvvh par EDF à hauteur de 320 000€ cette recette n'est qu'a demi sincère sachant qu'en 2019, EDF a contesté les 2 titres émis, il est à noter cependant une possible rentrée de recettes concernant les demandes de remboursement de la CSPE auprès des douanes. A hauteur de 330 000€

Les dépenses pour un montant de 1 962 500€ sont équilibrées principalement avec une redevance syndicale de 1 502 800€

La section Fonctionnement est équilibrée.

**jtJf feje kJc kJc & *icjc & Jck /cje Jtje *jc k kJc kitisie Jeiek /fck kje k *jct kic k k & k le itit k kic & k k k & ic & jcit kje kjt kJt kje & kit k & J:*

Section investissement

Dépenses

Article 2138 « Autres constructions » Prévu 20 000€

Il est prévu la pose de regards chambre de vannes

Article 2158 « autres installation, matériel et outillage » prévu 25 000€

L'article permet de financer l'achat de fournitures pour d'éventuels travaux à réaliser sur le réseau.

Article 2182 « Matériel de transport » prévu 20 000€

L'article permet le remplacement du véhicule du technicien qui arrive en « bout de course »

■ »

Article 2183 « Matériel bureau et informatique » prévu 20 000€

L'article prévoit le financement de postes informatiques, onduleurs et supervision.

Article 231 « Immobilisation corporelles en cours » prévu 85 000€

- > Solde des travaux du bâtiment des Prayaous pour 40 000€
- > Pose des regards et prises d'aspiration sur la station de Monetier 35 000€
- > Pose des vannes en 600 secteur Mison 10 000€

L'opération n° 12 concerne la tranche 3 de la conversion des irrigations à hauteur 1 040 000€

Les dépenses d'investissements sont équilibrées par le virement de la section de fonctionnement pour 220 500€, le solde de la tranche 2 conversion irrigation pour 100 500€ et les subventions obtenues par la Région et l'Agence de l'Eau pour la tranche 3 de la conversion des irrigations à hauteur de 934 410.186 et l'emprunt de 105 589.826 qui équilibre la dépense de 1 040 000€.

A Gap, le 19 novembre 2019

Le Président



Daniel Poincelet